



Bulletin technique Manuel



Version : Manuel PACP v6.0.2

Numéro : 2

Date : 10 décembre 2012, révisé le 27 mars 2013

Problème :

Le champ « Inspecté par » utilisé dans l'en-tête des formulaires PACP, MACP et LACP ne précise pas que l'utilisateur doit être présent sur le lieu de l'inspection lorsque celle-ci est effectuée. Lorsque des informations sont collectées dans le but de servir de données pour le PACP, un utilisateur détenant un certificat PACP doit être présent sur place afin que toutes les données pertinentes soient bien prises en compte.

Solution :

Un utilisateur détenant un certificat PACP, MACP ou LACP (en fonction de l'inspection) doit être présent sur le lieu de l'inspection au moment où les données sont collectées. La codification des défauts et observations doit être effectuée par un utilisateur certifié, de même que la collecte des données et des mesures requises pour remplir l'en-tête du formulaire.

Le champ 1 du PACP et du MACP ainsi que le champ 3 du LACP feront l'objet des modifications indiquées ci-dessous.

Manuel PACP :

Champ 1 – Inspecté par (Nom de l'utilisateur)

Alphanumérique

OBLIGATOIRE

Inscrire le nom ou les initiales de l'utilisateur certifié PACP chargé de la bonne exécution de l'inspection, suivi de l'abréviation du nom de la compagnie. Cette personne doit être présente sur le lieu de l'inspection lorsque celle-ci est menée, à moins que le but soit de coder à partir d'une vidéo déjà existante. La codification des défauts et observations doit être effectuée par un utilisateur certifié.



Bulletin technique Manuel



Version : Manuel PACP v6.0.2

Manuel MACP :

Champ 1 – Inspecté par (Nom de l'utilisateur)

Alphanumérique

OBLIGATOIRE Niveau 1 / Niveau 2

Inscrire le nom ou les initiales de l'utilisateur certifié MACP chargé de la bonne exécution de l'inspection, suivi de l'abréviation du nom de la compagnie. Cette personne doit être présente sur le lieu de l'inspection lorsque celle-ci est menée, à moins que le but soit de coder à partir d'une vidéo déjà existante. La codification des défauts et observations doit être effectuée par un utilisateur certifié.

Manuel LACP :

Champ 3 – Inspecté par (Nom de l'utilisateur)

Alphabétique

OBLIGATOIRE

Inscrire le nom ou les initiales de l'utilisateur certifié LACP chargé de la bonne exécution de l'inspection, suivi de l'abréviation du nom de la compagnie. Cette personne doit être présente sur le lieu de l'inspection lorsque celle-ci est menée, à moins que le but soit de coder à partir d'une vidéo déjà existante. La codification des défauts et observations doit être effectuée par un utilisateur certifié.